

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 444

2 mars 2010

### SOMMAIRE

AC Multiservices (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	21280	IMMOBILIERE François MULLER . . . . .	21277
Anmaver S.A. . . . .	21286	Lares Holding S.A. . . . .	21279
Arconas Luxembourg S.à r.l. . . . .	21278	LE TE . . . . .	21285
Assa Abloy S.à r.l. . . . .	21269	Logwin AG . . . . .	21268
BAP Céramic S.à r.l. . . . .	21288	LU PC III S.à r.l. . . . .	21285
Berlin & Co Investment S.à r.l. . . . .	21286	LU PC V S.à r.l. . . . .	21285
Biver S.A. . . . .	21290	Mars Propco 37 S.à r.l. . . . .	21309
BT (Luxembourg) JH S.à r.l. . . . .	21289	Mezz Participations S.A. . . . .	21287
Cart Lux S.à r.l. . . . .	21289	Mezz Participations S.A. . . . .	21287
Celico S.à r.l. . . . .	21281	Neptun Lux Holding One S.à r.l. . . . .	21288
Centennial (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	21269	Neptun Lux Holding Two S.à r.l. . . . .	21288
Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR . . . . .	21268	New Skies Investments S.à r.l. . . . .	21274
Cipio Partners S. à r.l. . . . .	21268	Nouveau Melusina . . . . .	21280
Comptoir International du Papier S.A. . . . .	21279	OI-Newco 1 S.A. . . . .	21310
Elrium Holding S.A. . . . .	21292	Pinus S.A. . . . .	21274
European Retail Enterprises II B.V. . . . .	21266	Poncirus S.à r.l. . . . .	21286
Forest Finance S.A. . . . .	21276	ProLogis UK CCLXIII S.à r.l. . . . .	21278
Garage Muller Immobilière . . . . .	21277	ProLogis UK LXI S.à.r.l. . . . .	21277
Garage Muller Immobilière . . . . .	21277	Société d'Investissements Immobiliers Holding S.A. . . . .	21280
Generali Fund Management S.A. . . . .	21267	Springboard Group S.à r.l. . . . .	21290
HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l. . . . .	21287	TE Finance S.à r.l. . . . .	21289
Hungaria Baukonzepte A.G. . . . .	21292	VIGO INVEST S.A. . . . .	21279
ID Log 1 Sàrl . . . . .	21291		
Immobilière An Zierden, s.à r.l. . . . .	21266		

**European Retail Enterprises II B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.807.

—  
*Extrait des résolutions prises par écrit par les associés de la Société*

Les associés de la Société ont été informés du décès de Monsieur Melvin Simon, gérant de la Société, en date du 16 octobre 2009.

Les associés de la Société ont pris acte et ont accepté la démission de Monsieur Fernand Alphonse Perreault de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 25 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Retail Enterprises II B.V.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019501/17.

(100014136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Immobilière An Zierden, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 109.299.

—  
L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Fernand WEBER, chef d'entreprise, né à Canach le 22 septembre 1941, demeurant à L-5411 Canach, 34, rue d'Oetrange.

2. Madame Charlotte MERTZIG, employée privée, née à Luxembourg le 5 janvier 1943, demeurant à L-5411 Canach, 34, rue d'Oetrange,

ici représentée par Monsieur Fernand WEBER, préqualifié sub 1., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2009.

3. Monsieur Emile WEBER, employé privé, né à Luxembourg le 7 décembre 1966, demeurant à L-5411 Canach, 30, rue de Lenningen,

ici représenté par Monsieur Fernand WEBER, préqualifié sub 1., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2009.

4. Madame Marianne WEBER, employée privée, née à Luxembourg le 19 mai 1969, demeurant à L-5411 Canach, 32, rue de Lenningen,

ici représentée par Monsieur Fernand WEBER, préqualifié sub 1., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2009.

5. Madame Simone HEINISCH, employée privée, née à Luxembourg le 3 mai 1961, demeurant à L-5411 Canach, 24, rue de Lenningen,

ici représentée par Monsieur Fernand WEBER, préqualifié sub 1., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2009.

6. Monsieur Roland HEINISCH, employé privé, né à Luxembourg le 15 juin 1963, demeurant à L-5411 Canach, 22, rue de Lenningen,

ici représenté par Monsieur Fernand WEBER, préqualifié sub 1., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2009.

7. Monsieur Fernand HEINISCH, employé privé, né à Luxembourg le 23 juillet 1965, demeurant à L-5410 Beyren, 18, rue de Hiel,

ici représenté par Monsieur Fernand WEBER, préqualifié sub 1., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société IMMOBILIERE AN ZIERDEN, S. à r.l. (numéro d'identité 2005 24 17 806), ayant son siège social à L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la

section B sous le numéro 109.299, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1270 du 25 novembre 2005, (la "Société");

- Que suite au décès de Monsieur Ernest HEINISCH, le capital de la société IMMOBILIERE AN ZIERDEN, S. à r. l. est détenu comme suit:

1) Monsieur Fernand WEBER, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	625
2) Madame Charlotte MERTZIG, préqualifiée, trois cent soixante-quinze parts sociales . . . . .	375
3) Monsieur Emile WEBER, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
4) Madame Marianne WEBER, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
5) Madame Simone HEINISCH, préqualifiée, cinq cents parts sociales . . . . .	500
6) Monsieur Roland HEINISCH, préqualifié, cinq cents parts sociales . . . . .	500
7) Monsieur Fernand HEINISCH, préqualifié, cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total: trois mille parts sociales . . . . .	3.000

Tout ceci ayant été déclaré, les comparants, représentés comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de constater et d'accepter le transfert de 750 (sept cent cinquante) parts sociales intervenu suite au décès de Monsieur Ernest HEINISCH, en faveur de:

- Madame Simone HEINISCH pour 250 (deux cent cinquante) parts sociales,
- Monsieur Roland HEINISCH pour 250 (deux cent cinquante) parts sociales,
- Monsieur Fernand HEINISCH pour 250 (deux cent cinquante) parts sociales.

Suivant une déclaration du 11 décembre 2009 les gérants ont déclaré accepter, au nom et pour le compte de la société, le transfert de parts susmentionné et le considère comme dûment signifié à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Seconde résolution*

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des gérants de la famille Weber et de deux des gérants de la famille Heinisch.

Néanmoins, pour toutes transactions immobilières et financières, la société est valablement engagée par la signature conjointe de trois des gérants de la famille Weber et de trois des gérants de la famille Heinisch."

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 janvier 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010019335/79.

(100013654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Generali Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 septembre 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gianluigi Costanzo a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 9 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010019506/14.

(100013894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Cipio Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.444.

Die Berufsadresse der Geschäftsführer Herr Carlo Schiesser und Herr Christoph Kossmann hat sich wie folgt geändert:  
412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxemburg, le 6. Januar 2010.

Cipio Partners S.à r.l.

C. Schlessler / C. Kossmann

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010019520/14.

(100014285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Logwin AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Die Bevollmächtigung des Comité Exécutif zur Bestellung von Bevollmächtigten für die Funktionsbereiche der Logwin AG (ehemals Thiel Logistik AG) vom 30.08.2007 wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010019515/11.

(100014333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.286.

*Extracts of the extraordinary general meeting of the limited partners of the company held on 13 November 2009*

Under a private deed, on 13 November 2009, the limited partners of the Company have resolved to increase the partnership capital of the Company from its amount of twenty-three million eight hundred seven thousand five hundred sixty-seven euros (23,807,567), represented by twenty-three million eight hundred seven thousand five hundred sixty-five (23,807,565) Ordinary Units of a par value of one euro (EUR 1) each, one (1) General Partner Unit of a par value of one euro (EUR 1) and one (1) Participating Unit of a par value of one euro (EUR 1) up to twenty-nine million one hundred thirty-nine thousand five hundred twenty-nine euros (EUR 29,139,529), represented by twenty-nine million one hundred thirty-nine thousand five hundred twenty-seven (29,139,527) Ordinary Units of a par value of one euro (EUR 1) each, one (1) General Partner Unit of a par value of one euro (EUR 1) and one (1) Participating Unit of a par value of one euro (EUR 1), through the issue of five million three hundred thirty-one thousand nine hundred sixty-two (5,331,962) Ordinary Units.

Such increase of capital has been made further to:

- the admission of Mr Harald Becker, residing at Rheinallee 125, D-40545 Dusseldorf, who has committed to subscribe to 2,000,000 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- the admission of Dr. Achim Becker, residing at Lerchenstr. 26, D-40547 Düsseldorf, who has committed to subscribe to 2,000,000 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- the increase of the commitment of Seneca Pool S.A., SICAR, a company qualifying as a société d'investissement en capital à risque under Luxembourg law, with a share capital of EUR 1,031,001.-, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B 137 358 and having its registered office located at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), limited partner (associé commanditaire), who has increased its

commitment and whose total aggregate commitment is now 1 Participating Unit and 728,488 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

- the increase of the commitment of Sal.Oppenheim Alternative Investments GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Koeln under number 34002, and having its registered office located at Unter Sachsenhausen 4, D - 50667 Cologne (Germany), limited partner (associé commanditaire), who has increased its commitment and whose total aggregate commitment is now 2,911,039 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société du 13 novembre 2009*

Par acte sous seing privé du 13 novembre 2009, les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital pour le porter de son montant de vingt-trois millions huit cent sept mille cinq cents soixante-sept euros (23.807.567), représenté par vingt-trois millions huit cent sept mille cinq cents soixante-cinq euros (23.807.565) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, une (1) Part de Commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et une (1) Part Participative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) pour le porter à vingt-neuf millions cent trente-neuf mille cinq cents vingt-neuf euros (29.139.529), représenté par vingt-neuf millions cent trente-neuf mille cinq cent vingt-sept (29.139.527) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, une (1) Part de Commandité d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et une (1) Part Participative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), par l'émission de cinq millions trois cents trente-un mille neuf cents soixante-deux (5.331.962) Parts Ordinaires.

Cette augmentation de capital a été effectuée par suite de:

- l'admission, en qualité d'associé commanditaire, de Monsieur Harald Becker, demeurant au Rheinallee 125, D-40545 Dusseldorf qui s'est engagée à souscrire 2.000.000 Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;
- l'admission, en qualité d'associé commanditaire, de Monsieur Dr. Achim Becker, demeurant au Lerchenstr. 26, D-40547 Dusseldorf qui s'est engagée à souscrire 2.000.000 Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;
- l'augmentation de l'engagement de Seneca Pool S.A., SICAR une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 1.031.001, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 358, et ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), associé commanditaire, qui a augmenté son engagement et dont l'engagement total cumulé est désormais de 1 Part Participative et 728.488 Parts Ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- l'augmentation de l'engagement de Sal.Oppenheim Alternative Investments GmbH, une société de droit allemand, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Cologne sous le numéro 34002, et ayant son siège social à Unter Sachsenhausen 4, D - 50667 Cologne (Allemagne), associé commanditaire, qui a augmenté son engagement et dont l'engagement total cumulé est désormais de 2.911.039 Parts Ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Cipio Partners S.à r.l.

Mr Carlo Schlessler / Mr Christoph Kossmann

Référence de publication: 2010019507/63.

(100014288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Centennial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.931.250,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 120.255.

L'adresse de Chun Leng Chen, gérant de classe A, a changé et se trouve à présent au 9R, SRCA Lane 555, Jin Feng Road, Min Hang District, 201107 Shangai, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020184/12.

(100014438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 13.105.819.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.858.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

ASSA ABLOY Kredit AB, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Sweden having its registered office at Box 70340, 107 23 Stockholm, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office, under number 556047-9148,

here represented by M. Francesco Moglia, manager of the Company, with professional address at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 21, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of "Assa Abloy S.à r.l." with registered office at 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 104.858, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated November 26, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 221 of March 11, 2005, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, *prenamed*, dated December 1, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 567 of June 11, 2005.

II. The Company's share capital is fixed at one billion two hundred twenty-eight million nine hundred seventy-one thousand two hundred fifty Swedish Kronor (SEK 1,228,971,250.-) represented by four million nine hundred fifteen thousand eight hundred eighty-five (4,915,885) shares, with a nominal value of two hundred fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the four million nine hundred fifteen thousand eight hundred eighty-five (4,915,885) shares of the Company into:

- sixty-seven thousand one hundred ninety-five (67,195) ordinary shares, with a nominal value of two hundred fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each (the "Ordinary Shares"), and,
- four million eight hundred forty-eight thousand six hundred ninety (4,848,690) preferred shares, with a nominal value of two hundred fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each (the "Preferred Shares").

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of eleven billion eight hundred seventy-six million eight hundred forty-seven thousand seven hundred fifty Swedish Kronor (11,876,847,750.-) to raise it from its present amount of one billion two hundred twenty-eight million nine hundred seventy-one thousand two hundred fifty Swedish Kronor (SEK 1,228,971,250.-) to thirteen billion one hundred five million eight hundred nineteen thousand Swedish Kronor (SEK 13,105,819,000.-) by creation and issue of forty-seven million five hundred seven thousand three hundred ninety-one (47,507,391) Preferred Shares with a nominal value of two hundred fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each (the "New Preferred Shares").

#### *Subscription - Payment*

ASSA ABLOY Kredit AB, *prenamed*, declares to subscribe for the New Preferred Shares with a nominal value of two hundred fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each and to fully pay them up in the nominal amount of eleven billion eight hundred seventy-six million eight hundred forty-seven thousand seven hundred fifty Swedish Kronor (11,876,847,750.-), together with a share premium in the amount of one hundred seventy-five Swedish Kronor and fifty-seven Cents (SEK 175.57) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of:

- a receivable in the amount of ten billion seven hundred forty-six million two hundred ninety-one thousand three hundred thirty-five Swedish Kronor and thirty-one Cents (SEK 10,746,291,335.31) held by ASSA ABLOY Kredit AB, *prenamed*, towards the Company,
- a receivable in the amount of three hundred fifteen million two hundred seventy-one thousand seven hundred seventy-five Swedish Kronor and eighty-three Cents (SEK 315,271,775.83), held by ASSA ABLOY Kredit AB, *prenamed*, towards the Company, and,
- a receivable in the amount of eight hundred fifteen million two hundred eighty-four thousand eight hundred fourteen Swedish Kronor and forty-three Cents (SEK 815,284,814.43) held by ASSA ABLOY Kredit AB, *prenamed*, towards the Company,  
(the "Receivable").

#### *Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated December 16, 2009-of the Company;
- a contribution declaration of ASSA ABLOY Kredit AB, *prenamed*, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

*Effective implementation of the contribution*

ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Receivable is effective as from December 21, 2009, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen billion one hundred five million eight hundred nineteen thousand Swedish Kronor (SEK 13,105,819,000) represented by sixty-seven thousand one hundred ninety-five (67,195) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and fifty-two million three hundred fifty-six thousand eighty-one (52,356,081) preferred shares (the "Preferred Shares"), with a par value of two hundred fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each. The Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares".

The maturity date of the Preferred Shares is set to December 21, 2019. On the maturity date, the Preferred Shares will be exchanged for Ordinary Shares. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings".

VI. The sole shareholder resolves to amend article 20 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

In case of distribution of the net profit, the holder of the Preferred Shares will receive an annual preferential dividend, prior to any other dividend distribution, in an amount equal to four point eighty-four percent (4.84%) of the Preferred Shares nominal value including the related share premium, as the case may be (the "Preferential Dividend").

Any extra distribution of the balance of the net profit by the Company will only benefit the holders of Ordinary Shares, in proportion to his/their share holding in the Company, the holder of the Preferred Shares shall not be entitled to any other dividend than the Preferential Dividend.

Should the Company be unable to distribute dividends for a given year, the Preferential Dividend that should have been paid during that year will be cumulative and carried forward to the next accounting year."

VII. The sole shareholder resolves to amend article 22 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 22.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The share capital and the share premium, if any, will be first repaid to the holder of the Preferred Shares and then, *pari passu*, to the holders of Ordinary Shares.

The liquidation bonus arising from the liquidation of the assets" after payment of all the Company's debts will be distributed to the holder(s) of Ordinary Shares in proportion to its/their share holding in the Company."

VIII. The sole shareholder resolves to add three (3) paragraphs to Article 12 of the Company's articles of association, as follows:

"A manager of any category may be represented by another member of the board of managers of any category, and a member of the board of managers may represent several managers of any category.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers"

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ASSA ABLOY Kredit AB, une société à responsabilité limitée de droit suédois ayant son siège social Box 70340, 107 23 Stockholm, Suède, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556047-9148,

ici représenté par Monsieur Francesco Moglia, gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Assa Abloy S.à r.l.", ayant son siège social au 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.858, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 11 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, susnommé, reçu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 du 11 juin 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard deux cent vingt-huit millions neuf cent soixante-et-onze mille deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 1.228.971.250,-) divisé en quatre millions neuf cent quinze mille huit cent quatre-vingt-cinq (4.915.885) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 250,-) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir les quatre millions neuf cent quinze mille huit cent quatre-vingt-cinq (4.915.885) parts sociales existantes en:

- soixante-sept mille cent quatre-vingt-quinze (67.195) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 250,-) chacune (les "Parts Ordinaires"), et,

- quatre million huit cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-dix (4.848.690) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 250,-) chacune (les "Parts Préférentielles").

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze milliards huit cent soixante-seize millions huit cent quarante-sept mille sept cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 11.876.847.750,-) pour le porter de son montant actuel de un milliard deux cent vingt-huit millions neuf cent soixante-et-onze mille deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 1.228.971.250,-) à treize milliards cent cinq millions huit cent dix-neuf mille Couronnes Suédoises (SEK 13.105.819.000,-) par la création et l'émission de quarante-sept millions cinq cent sept mille trois cent quatre-vingt-onze (47.507.391) Parts Préférentielles, d'une valeur nominale de deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 250,-) chacune (les "Nouvelles Parts Préférentielles").

### *Souscription - Libération*

ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Préférentielles d'une valeur nominale de deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 250,-) chacune et les libérer intégralement au montant de onze milliards huit cent soixante-seize millions huit cent quarante-sept mille sept cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 11.876.847.750,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent soixante-quinze Couronnes Suédoises et cinquante-sept Cents (SEK 175,57), par apport en nature consistant en la conversion de:

- une créance liquide, exigible et fongible d'un montant de dix milliards sept cent quarante-six millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent trente-cinq Couronnes Suédoises et trente-et-un Cents (SEK 10.746.291.335,31), détenue par ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, à l'encontre de la Société,

- une créance liquide, exigible et fongible d'un montant de trois cent quinze millions deux cent soixante-et-onze mille sept cent soixante-quinze Couronnes Suédoises et quatre-vingt-trois Cents (SEK 315.271.775,83), détenue par ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, à l'encontre de la Société, et



- une créance liquide, exigible et fongible d'un montant de huit cent quinze millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatorze Couronnes Suédoises et quarante-trois Cents (SEK 815.284.814,43), détenue par ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, à rencontre de la Société,  
(la "Créance").

*Preuve de l'existence et Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 21 décembre 2009 de la Société;
- une déclaration d'apport de ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des parts sociales apportées;
- une déclaration des gérants de la Société.

*Réalisation effective de l'apport*

ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 21 décembre 2009;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize milliards cent cinq millions huit cent dix-neuf mille Couronnes Suédoises (SEK 13.105.819.000.-) représenté par soixante-sept mille cent quatre-vingt-quinze (67.195) parts sociales ordinaires (les "Parts Ordinaires") et cinquante-deux millions trois cent cinquante-six mille quatre-vingt-un (52.356.081) parts sociales préférentielles (les "Parts Préférentielles"), chacune ayant une valeur nominale de deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 250,-). Les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles sont collectivement désignées comme les "Parts".

La date de maturité des Parts Préférentielles est fixée au 21 décembre 2019. A compter de ce jour, les Parts Préférentielles seront converties en Parts Ordinaires.

En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel sera transféré tout montant payé par action en sus de sa valeur nominale. Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour payer le prix de rachat des actions de la Société à ses associés, pour compenser toute perte réalisée, pour réaliser des distributions aux associés, ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

VI. L'associé unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

En cas de distribution, le détenteur des Parts Préférentielles bénéficiera, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, du paiement d'un dividende préférentiel de quatre virgule quatre-vingt-quatre pour cent (4,84%) de la valeur nominale pour chaque Part Préférentielle, et de la prime d'émission y relative, le cas échéant (le "Dividende Préférentiel").

Toute distribution de dividende supplémentaire par la Société se fera uniquement au porteur de Parts Ordinaires, en proportion avec leur participation dans le capital de la Société, le porteur des Parts Préférentielles n'aura pas droit à une autre distribution de dividende en dehors du Dividende Préférentiel.

En cas d'impossibilité pour la Société de procéder à une distribution de dividende pour une année donnée, le dividende préférentiel qui aurait dû être payé sera reporté à l'année comptable suivante et se cumulera avec le dividende préférentiel qui sera alors distribué au profit du détenteur des Parts Préférentielles."

VII. L'associé unique décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 22.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, seront en priorité payés au détenteur des Parts Préférentielles puis, pari passu, aux détenteurs de Parts Ordinaires.

Le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, après que celle-ci se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes, sera distribué aux détenteurs de Parts Ordinaires, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société."

VIII. L'associé unique décide d'ajouter trois (3) paragraphes à l'article 12 des statuts de la Société, comme suit:

"Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé (s) par tous les participants. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000.). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56413. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019329/257.

(100013569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

#### **New Skies Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.910.

#### *Réviseur d'Entreprises*

Suite à une résolution de l'associé unique de la société du 14 janvier 2010 le mandat du réviseur d'Entreprises Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 21 janvier 2010.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Romain Bausch

*Gérant*

Référence de publication: 2010019504/17.

(100013930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

#### **Pinus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.819.

L'an deux mille neuf.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "PINUS S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74819, constituée suivant

acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 février 2000, acte publié au Mémorial C n° 475 du 5 juillet 2000.

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Philippe TOUSSAINT, président du conseil d'administration, Monsieur David GIANNETTI et Monsieur Xavier SOULARD, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation: EAC/2010/393. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019642/68.

(100014385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Forest Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.804.

En l'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "FOREST FINANCE S.A." une société anonyme ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B, numéro 90.804.

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C n° 203 du 25 février 2003.

L'assemblée est présidée par Mme Mireille GEHLEN, employée, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mme Florence EVEN, employée, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Anne ZINNI, employée, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que la société n'a pas émis d'obligations.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée ayant ensuite abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, la société "FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A.", avec siège social au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

ci-après nommée (le "Liquidateur").

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la Société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. GEHLEN, F. EVEN, A. ZINNI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 28 décembre 2009, LAC/2009/57380: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 January 2010.

Référence de publication: 2010019636/65.

(100014419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**IMMOBILIERE François MULLER, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Garage Muller Immobilière).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 2.017.

—  
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GARAGE MULLER IMMOBILIERE, nouvellement IMMOBILIERE FRANCOIS MULLER, ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey, reçu par son ministère en date du 6 avril 2009, déposé au registre de commerce et des sociétés en date du 13 mai 2009 LO90068625.05 publié au Mémorial numéro 1056 du 22 mai 2009, il avait été erronément stipulé que le siège social est au 70, route d'Esch à L-1470 Luxembourg,

Or, suivant extrait publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 2623 du 16 novembre 2007, le siège avait été transféré à L-2163 Luxembourg, 31, Monterey.

Dès lors il y lieu de rectifier le procès-verbal d'assemblée du 6 avril 2009 en y stipulant que le siège social de la société est L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3885. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur : Carole FRISING.

Luxembourg, 18 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010019599/22.

(100013873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**ProLogis UK LXI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.239.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 18 décembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis European Finance IV Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XIX Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XIX Sarl . . . . . 500 parts

Total . . . . . 500 parts sociales

Le 18 décembre 2009.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représentée par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010019570/21.

(100013918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**ProLogis UK CCLXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.327.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent cinquante mille cinq cents (750.500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent cinquante mille cinq cents (750.500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent cinquante mille cinq cents (750.500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent cinquante mille cinq cents (750.500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XI Sarl .....	750.500 parts
Total .....	750.500 parts sociales

Le 9 décembre 2009.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représentée par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010019569/34.

(100013920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Arconas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.093.

EXTRAIT

En date du 30 octobre 2008, Arconas Holding Limited, actionnaire des 100 parts sociales de classe A d'Arconas Luxembourg S.à.r.l., a transféré son siège social de 7, St. Frederick Street, Valletta VLT 02, Malte à sa nouvelle adresse 33, St. Barbara Bastion, Valletta, VLT 1961 Malte.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2010019526/14.

(100014184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Comptoir International du Papier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 24.586.

—  
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2009 décide:

- la révocation avec effet immédiat de Monsieur Heiner KLEIN en tant qu'administrateur.
- la nomination de la société Servicium Participations S.à r.l. inscrite au RCSL sous le numéro B 132697 ayant son siège à L-6947 NIEDERANVEN, Zone Industrielle Bombicht, en tant qu'administrateur et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2014.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010019524/14.

(100014252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Lares Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.723.

—  
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 SEPTEMBRE 2007 QUE:

- sont réélus administrateurs, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013
- Madame Marie-Paul Van Waelem, expert comptable, née le 05.01.1950 à Uccle (B) demeurant à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim
- Monsieur Paul Sunnen, conseiller économique, né le 16.07.1960 à Luxembourg, demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang
- FIDIGA S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, RC B 23.598 avec comme représentant permanent Mme Marie-Joseph Renders, administrateur de sociétés, née le 17.10.1948 à Halle (B) demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
- Est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013
- EWA REVISION S.A., avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, av. J.F. Kennedy, RC B 98.553.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019502/22.

(100014005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**VIGO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 136.463.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Dudelange en date du 27 novembre 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Olivier MARTZEL, demeurant 61 rue du XX<sup>e</sup> Corps Américain, 57000 METZ (France).

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Olivier MARTZEL aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

*Pour VIGO INVEST S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010019499/14.

(100014315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Nouveau Melusina, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.  
R.C.S. Luxembourg B 21.646.

—  
*Extrait de cession de parts sociales*

Suite à la cession de parts sociales signée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

Monsieur Dan KAYSER, né le 6 mai 1971 à Esch-sur-Alzette et demeurant au 94, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3440 Dudelange: 597 parts sociales.

Monsieur Ardian PAÇARADA, né le 28 juin 1972 à Pristina (Kosovo) et demeurant au 1, Op der Nuddelsfabrik à L-3424 Dudelange: 66 parts sociales.

Il est également précisé que suite à cette cession, Monsieur Joseph ZERVAS, né le 29 janvier 1964 à Luxembourg et demeurant au 26, rue Fond Saint Martin à L-2135 Luxembourg a démissionné de sa fonction de Gérant technique pour l'exploitation du débit de boisson avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. De ce fait, Monsieur Joseph ZERVAS ne dispose plus d'aucun pouvoir de signature pour engager la société.

Monsieur Christophe FIEGEN, né le 2 mars 1985 à Luxembourg et demeurant au 16, rue de la Libération à L-8245 MAMER, a également démissionné de sa fonction de Gérant technique "Chef cuisinier" pour tout le volet restauration de la société n'a donc plus aucun pouvoir de signature pour engager la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NOUVEAU MELUSINA S.à.r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010019498/26.

(100014336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**AC Multiservices (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 12-14, rue Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 137.199.

—  
*Assemblée générale ordinaire du 30/06/2009*

*Troisième résolution*

Renouvellement du gérant Administratif, Monsieur CIARDIELLO Antoine, demeurant à 27 rue du Maréchal Joffre F-57100 THIONVILLE (France) pour une durée indéterminée.

Mr CIARDIELLO Antoine.

Référence de publication: 2010019494/12.

(100014368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Société d'Investissements Immobiliers Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 92.597.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit belge CESA INVEST B.V.B.A., ayant son siège social à B-2018 Antwerpen (Belgique), Ieperstraat 24, Bus 4;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 92.597, a été constituée suivant acte reçu le 26 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 442 du 23 avril 2003.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros), représenté par 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56051. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019336/45.

(100013712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

### **Celico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.683.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU**

la société "B.V.B.A. TILLANCO" société de droit belge établie et ayant son siège social au 44, Kouterbaan, B-9280 Lebbeke, immatriculée en Belgique sous le numéro BE(0) 885-488-155 K BO-BCE,

ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 décembre 2009.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de la société "CELICO S.à r.l.", (la "Société"), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 09 mars 1999 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 67683.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide, avec effet au 31 décembre 2009, de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à Lebbeke (Belgique), conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'associé unique décide, avec effet au 31 décembre 2009, de faire adopter par la Société la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide avec effet au 31 décembre 2009 de fixer la nouvelle adresse du siège social transféré au 44, Kouterbaan, B-9280 Lebbeke, Belgique et décide que la Société adopte la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer deux (2) gérants et tous ayant la nationalité belge:

Monsieur Bart SAELEN né à Roeselare (Belgique) le 1<sup>er</sup> avril 1963, Madame Ann-Christine BOUCKAERT, née à Aalst (Belgique) le 19 novembre 1964.

#### *Cinquième résolution*

Afin de refléter tous les changements intervenus ci-avant, l'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée "CELICO" pour les mettre en concordance avec la législation belge et de les arrêter comme suit:

### **Nouvelle version des statuts en langue néerlandaise**

#### **STATUTEN**

#### **Titel I. Aard - Doel - Zetel - Duur**

**Art. 1.** De handelsvennootschap die de rechtsvorm van een besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid heeft aangenomen, heeft de naam: "CELICO".

**Art. 2.** De vennootschap heeft tot doel het nemen van participaties, onder welke vorm dan ook, in andere Luxemburgse of buitenlandse vennootschappen, alsook het beheer, de controle en het te gelde maken van deze participaties.

Zij kan meerbepaald, door middel van inbreng, inschrijving, optie, aankoop en op elke andere wijze, effecten verwerven van welke aard ook en deze te gelde maken door middel van verkoop, overdracht, ruil of anderszins.

De vennootschap kan eveneens alle octrooien en andere rechten, verbonden aan deze octrooien of die deze kunnen aanvullen, verwerven en te gelde maken.

De vennootschap kan aan alle vennootschappen of personen haar medewerking verlenen, leningen, voorschotten of waarborgen toestaan.

De vennootschap kan de functie van bestuurder van vennootschappen uitoefenen en bovendien alle commerciële, industriële en financiële handelingen stellen, zowel roerend als onroerend welke zij nuttig acht voor de verwezenlijking van haar doel.

**Art. 3.** De zetel van de vennootschap is gevestigd te 9280 Lebbeke, Kouterbaan 44 en mag naar elke andere plaats in het Nederlandstalig of tweetalig gebied van België worden overgebracht door eenvoudige beslissing van de zaakvoerder.

Iedere verandering van maatschappelijke zetel wordt, door de zaakvoerder in de bijlagen tot het Belgisch Staatsblad bekendgemaakt.

De vennootschap kan, bij eenvoudige beslissing van de zaakvoerder(s), bijkantoren en agentschappen vestigen in België of in het buitenland.

**Art. 4.** De vennootschap bestaat voor onbepaalde duur.

Zij kan slechts ontbonden worden bij beslissing van de buitengewone algemene vergadering, beraadslagend zoals voorzien voor de wijziging aan de Statuten onverminderd de wettelijke gronden van ontbinding.

#### **Titel II. Kapitaal - Aandelen**

**Art. 5.** Het kapitaal is vastgesteld op vier miljoen negentigduizend tweehonderd drieënveertig euro zestien cent (€ 4.090.243,16), vertegenwoordigd door tienduizend (10.000) aandelen zonder aanduiding van nominale waarde.

**Art. 6.** Het kapitaal kan worden verhoogd door een beslissing van de algemene vergadering volgens de regels gesteld voor een wijziging van de Statuten.

Ingeval van agio op nieuwe aandelen, moet dat volledig worden gestort bij de inschrijving.

Ingeval een kapitaalverhoging een inbreng in natura omvat, maakt een bedrijfsrevisor, aangewezen door het College van zaakvoerders of door de zaakvoerder, indien er slechts één is, een verslag op, behoudens in de gevallen waarbij dit niet vereist is, zoals voorzien door de wet.

De aandelen waarop in geld wordt ingeschreven, moeten eerst aangeboden worden aan de vennoten, naar evenredigheid van het deel van het kapitaal door hun aandelen vertegenwoordigd.

Het voorkeurrecht kan worden uitgeoefend gedurende een termijn van ten minste vijftien dagen te rekenen van de dag van de openstelling van de inschrijving. De termijn wordt bepaald door de algemene vergadering.

De uitgifte met voorkeurrecht en het tijdperk waarin dat kan worden uitgeoefend, worden aangekondigd in een bericht dat bij aangetekende brief ter kennis wordt gebracht van de vennoten.

Wordt het voormelde recht van voorkeur niet geheel uitgeoefend, dan worden de overblijvende aandelen in dezelfde evenredigheid aangeboden aan de andere aandeelhouders.

Er wordt geen enkel voorkeurrecht toegekend aan de echtgenoot van een vennoot of aan zijn ouders en afstammelingen in rechte lijn.

Oproepingen tot volstorting van onvolggestorte aandelen geschieden door de zaakvoerder, indien een volstorting niet is geschied binnen de vijftien dagen na een ingebrekestelling door de zaakvoerder bij aangetekend schrijven, zal op het nog te volstorten kapitaal van rechtswege interest verschuldigd zijn ten belope van de alsdan toepasselijke gerechtelijke rentevoet verhoogd met vier procentpunten.

**Art. 7.** De aandelen zijn op naam. De aandelen worden ingeschreven in het register van aandelen. Van deze inschrijving wordt aan de vennoot een certificaat tot bewijs hiervan overhandigd.

De verplichting van de vennoten, zelfs tegenover derden, gaat niet verder dan de volstorting van hun aandelen.

**Art. 8.** De vennootschap is niet ontbonden door het overlijden, of de faillietverklaring van een vennoot.

De erfgenamen, legatarissen, schuldeisers of rechthebbenden van een vennoot, zullen zich op generlei wijze mogen inmengen in het bestuur van de vennootschap en zij zullen nooit kunnen overgaan tot zegellegging, of inventaris, noch tot inbeslagname van de goederen en bezittingen van de vennootschap.

Voor de uitoefening van hun rechten zullen zij zich moeten gedragen naar de inventarissen, jaarrekeningen en boeken van de vennootschap.

**Art. 9.** Overdracht van aandelen onder levenden, kan enkel geschieden met toestemming van minstens de helft der vennoten, eigenaars van minstens drie Vierden van het maatschappelijk kapitaal, de aandelen waarvan de o-verdracht wordt voorgesteld niet meegerekend.

Deze toestemming is niet vereist wanneer de overdracht wordt voorgesteld in voordeel van een ander vennoot, van de echtgenoot van de vennoot afstanddoener of van zijn ouders en afstammelingen in rechte lijn.

De weigering van toestemming voor een voorgestelde overdracht van aandelen onder levenden is zonder enig verhaal.

**Art. 10.** Overgang van aandelen tengevolge van overlijden van een vennoot, kan enkel geschieden met toestemming van minstens de helft der vennoten, eigenaars van minstens drie Vierden van het maatschappelijk kapitaal, de aandelen die het voorwerp zijn van de overgang niet meegerekend.

Deze toestemming is niet vereist wanneer de overgang plaatsvindt in voordeel van een ander vennoot, van de echtgenoot van de overleden vennoot of van zijn ouders en afstammelingen in rechte lijn.

De weigering van toestemming voor een overgang van aandelen tengevolge van overlijden is zonder enig verhaal.

**Art. 11.** De aandelen zijn ondeelbaar tegenover de vennootschap die slechts één enkele eigenaar erkent voor elk aandeel.

Ingeval het eigendomsrecht op één of meerdere aandelen gesplitst is in vruchtgebruik en blote eigendom, oefent de vruchtgebruiker de lidmaatschapsrechten uit verbonden aan de aandelen waarvan het eigendomsrecht gesplitst is.

### **Titel III. Bestuur - Controle**

**Art. 12.** De vennootschap wordt bestuurd door een of meer zaakvoerders, vennoten of niet, waarvan het getal en de duur van hun mandaat zullen bepaald worden door de algemene vergadering.

Alle zaakvoerders hebben individueel de meest uitgebreide bevoegdheid om alle handelingen te verrichten die nodig of dienstig zijn voor het bereiken van het maatschappelijk doel, met uitzondering van die handelingen waarvoor volgens de wet de algemene vergadering bevoegd is

Iedere zaakvoerder vertegenwoordigt de vennootschap jegens derden en in rechte als eiser of verweerder.

De vennootschap is gebonden door de rechtshandelingen die door de zaakvoerders verricht worden, zelfs indien deze handelingen buiten het vennootschapsdoel vallen, tenzij zij aantoon dat de derde wist dat de handeling de grenzen van dit doel overschreed of hiervan, gezien de omstandigheden, niet onkundig kon zijn; bekendmaking van de Statuten alleen is hiertoe geen voldoende bewijs.

De zaakvoerders hebben het vermogen, onder hun verantwoording, hun machten over te dragen aan één of meer personen, vennoten of niet, doch enkel voor bepaalde zaken.

**Art. 13.** De controle op de vennootschap wordt beheerst door de artikelen 130 en volgende van het Wetboek van vennootschappen.

De controle wordt slechts aan een commissaris toevertrouwd zodra de vennootschap beantwoordt aan de wettelijke criteria die deze controle door een commissaris verplichtend stellen, of zo de algemene vergadering aldus beslist.

Wordt geen commissaris benoemd dan heeft elke vennoot individueel de onderzoeks- en controlebevoegdheid van een commissaris.

#### **Titel IV. Maatschappelijk jaar - Gewone algemene vergadering - Winstverdeling**

**Art. 14.** Het maatschappelijk jaar begint op 1 januari en eindigt op 31 december. Het bestuursorgaan maakt elk jaar na afsluiting van het boekjaar een inventaris op, alsmede de jaarrekening, overeenkomstig artikel 92 van het Wetboek van vennootschappen. Voor zover dit wettelijk verplicht is, stelt het bestuursorgaan bovendien een verslag op waarin hij rekenschap geeft van zijn beleid.

**Art. 15.** De gewone algemene vergadering wordt gehouden de derde dinsdag van juni om twintig uur op de zetel, of op de plaats aangeduid in de bijeenroepingen.

Indien deze dag een wettelijke feestdag is zal de vergadering de eerst daaropvolgende werkdag, op hetzelfde uur plaats hebben.

Op de gewone algemene vergadering brengen de zaakvoerders verslag uit over hun bestuur en leggen zij de jaarrekening voor.

De oproeping tot de algemene vergadering wordt bij aangetekende brief toegezonden aan elke vennoot, zaakvoerder en eventuele commissaris ten minste vijftien dagen voor de vergadering, tenzij de bestemmingen individueel, uitdrukkelijk en schriftelijk hebben ingestemd om de oproeping via een ander communicatiemiddel te ontvangen.

De algemene vergadering beraadslaagt zoals voorzien in het Wetboek van vennootschappen.

De vergaderingen worden voorgezeten door de enige zaakvoerder of door de oudste van hen indien er meer dan één zaakvoerder is.

De aandeelhouders mogen zich laten vertegenwoordigen door een bijzondere gevolmachtigde. De volmachten, waarvan de vorm door het bestuursorgaan wordt vastgesteld, moeten minstens vijf dagen voor de vergadering op de maatschappelijke zetel neergelegd worden.

De aandeelhouders kunnen eenparig en schriftelijk alle besluiten nemen die tot de bevoegdheid van de algemene vergadering behoren, met uitzondering van die welke bij authentieke akte moeten verleden worden. De houders van certificaten die met medewerking van de vennootschap werden uitgegeven en de obligatiehouders mogen van die besluiten kennis nemen.

De verslagen van de gewone of buitengewone algemene vergaderingen worden getekend door de zaakvoerders en door de aanwezige aandeelhouders die erom verzoeken.

De uittreksels van de verslagen worden getekend door één zaakvoerder.

**Art. 16.** Van de nettowinst wordt minstens vijf ten honderd vooraf genomen bestemd tot het vormen van het wettig reservefonds. Deze voorafname is niet meer verpachtend wanneer het wettig reservefonds één tiende van het maatschappelijk kapitaal bereikt.

Het saldo van de winst, Staat, rekening houdend met de bepalingen van het Wetboek van vennootschappen, ter beschikking van de algemene vergadering.

**Art. 17.** Ingeval van ontbinding der vennootschap zal de algemene vergadering één of meer vereffenaars aanstellen en hun bevoegdheid en vergoedingen bepalen.

**Art. 18.** Elke aandeelhouder, zaakvoerder, commissaris of vereffenaar die zijn woonplaats niet in België heeft, doet van rechtswege keuze van woonst op de maatschappelijke zetel, waar hen alle aanzeggingen, aanmaningen en dagvaardingen rechtsgeldig worden gedaan.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser Madame Ann-Catherine BOUCKAERT à représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de conférer à "FIDALUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés de Dendermonde (Belgique).

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide de soumettre les résolutions un (1) à sept (7) inclus, prises ci-avant, à la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Dendermonde (Belgique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16006. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 JAN. 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010019663/195.

(100014167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

#### **LE TE, Société Civile.**

Siège social: L-6960 Senningen, 8, Um Kiem.

R.C.S. Luxembourg E 2.896.

#### — DISSOLUTION

*Extrait de l'assemblée générale du 31 décembre 2009*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de dissoudre la société conformément à l'article 14 des statuts. Elle constate que tous les actifs et passifs sont liquidés, clôture la liquidation et mandate les administrateurs d'effectuer toutes les formalités administratives afin de faire radier la société auprès du RCS Luxembourg.

Référence de publication: 2010020755/12.

(100015367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

#### **LU PC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.944.

—  
*Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 28 janvier 2010*

Le siège social de la société sera transféré de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, avec effet au 31 janvier 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

LU PC III S.à r.l.

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010020758/13.

(100016083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

#### **LU PC V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.948.

—  
*Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 28 janvier 2010*

Le siège social de la société sera transféré de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, avec effet au 31 janvier 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

LU PC V S.à r.l.

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010020761/13.

(100016085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Poncirus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Référence de publication: 2010020913/11.

(100015557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Berlin & Co Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.810.

L'associé unique de la société, Kingsbridge Capital Holdings Limited., a transféré son siège social de 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands à 19-21 Broad Street, St. Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands avec effet au 28 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Berlin & Co investment Sà r.l*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010020625/15.

(100015871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Anmaver S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.873.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 21 janvier 2010 a pris note de la démission avec effet immédiat de TREMONT VENTURES LLC de ses fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement avec effet immédiat:

- TREMONT INTERNATIONAL LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road Suite 400, 19808 Wilmington, Etats-Unis, inscrite au registre de commerce Division of Corporation, Delaware sous le numéro 2766416, aux fonctions d'administrateur, et ayant pour représentant permanent Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, directeur de sociétés, demeurant au 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB London, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin en même temps que celui des autres administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'Assemblée générale du 21 janvier 2010 a pris note de la démission avec effet immédiat de HAIPO LTD de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et a nommé en remplacement avec effet immédiat:

- LEEWARD VENTURES PARTNERS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.373, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

*Pour ANMAVER S.A.*

*Société anonyme holding*

*Signature*

Référence de publication: 2010020615/26.

(100015638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 janvier 2010 que:

Monsieur Stewart Gordon Smith, né le 4 décembre 1946 à Salford (UK) et résidant au 14 Churchfields Avenue, UK-KT139YA Weybridge - Surrey a été nommé gérant supplémentaire de la société de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010020610/16.

(100015526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.**Mezz Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.997.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale  
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2008*

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg,

Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se termina lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010020607/24.

(100015942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.**Mezz Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.997.

Suite au transfert de siège de la société MEZZ PARTICIPATIONS S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010020606/23.

(100015938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**BAP Céramic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 99.312.

—  
*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 janvier 2010*

L'associé unique a décidé:

- Suite à la démission de Monsieur Michael MOOS, Monsieur Albert PIRON est nommé gérant unique de la société.  
Il pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

*Pour B.A.P. Céramique S.à r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2010020604/15.

(100015829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Neptun Lux Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.519.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 8 janvier 2010*

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 8 janvier 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 8 janvier 2010, le conseil de gestion de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Ola Nordquist

Séverine Michel

*Gérante*

Référence de publication: 2010020603/21.

(100015825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Neptun Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.526.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 8 janvier 2010*

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 8 janvier 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;



- L'associé unique a nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 8 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Ola Nordquist

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2010020602/21.

(100015824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Cart Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.601.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société le 8 janvier 2010*

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 8 janvier 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 8 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Peter Gibbs

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2010020601/21.

(100015822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**BT (Luxembourg) JH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.521.

—  
Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2010020924/13.

(100015507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57253 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010020926/12.

(100015512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Biver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 60.696.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2009*

Les actionnaires de la société BIVER S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

Mme. Valentina Luppi, demeurant à 65, Elsässerstraße, CH-4056 Basel est nommé administrateur en remplacement de M. Fabio Luppi, elle continuera ce mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010020101/14.

(100015281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Springboard Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 94.146,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 17 décembre 2009*

I. L'assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité des associés les résolutions suivantes:

1. Elle constate que M. Mark Dyne a démissionné de son mandat de gérant à compter du 17 décembre 2009.
2. Les personnes suivantes ont été nommées en qualité de gérants de la société à compter du 17 décembre 2009, pour une durée indéterminée:
  - M. James Davidson, Managing Director de SilverLake, né à Lincoln, Nebraska (Etats-Unis), le 7 août 1959, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), gérant de classe A;
  - M. Charles Giancarlo, Managing Director et Chief Development Officer de SilverLake, né à Jersey City, New Jersey (Etats-Unis), le 8 décembre 1957, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), gérant de classe A;
  - M. Miles Flint, Senior Advisor de SilverLake, né à Fontainebleau (France), le 29 juillet 1953, demeurant professionnellement à Broadbent House, 65 Grosvenor Street, London, W1K 3JH (Royaume-Uni), gérant de classe A;
  - M. Simon Patterson, Director de SilverLake, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 4 mai 1973, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), gérant de classe A;
  - M. Robert Holmes Swan, CFO de Ebay, né à New York City, New York (Etats-Unis), le 6 juin 1960, demeurant professionnellement à 2145 Hamilton Avenue, San Jose, CA 95125 (Etats-Unis), gérant de classe B;
  - M. Marc Andreessen, Venture Capital Entrepreneur, né à Cedar Falls, Iowa (Etats-Unis), le 9 juillet 1971, demeurant professionnellement à 2875 Sand Hill Road, Suite 110, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), gérant de classe C;
  - M. Erik Levy, Investment Professional, né à Montréal (Canada), le 11 mai 1974, demeurant professionnellement à 1 Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, MSC 2W5 (Canada), gérant de classe D;
  - M. Niklas Zennström, Information Technology Entrepreneur, né à Jarfälla (Suède), le 16 février 1966, demeurant professionnellement à Focus Point, Regents Quarter, 21 Caledonian Road, Londres, N1 9GB (Royaume-Uni), gérant de classe E; et
  - M. Janus Friis Degnbol, Information Technology Entrepreneur, né à Virum (Danemark), le 26 juin 1976, demeurant professionnellement à Focus Point, Regents Quarter, 21 Caledonian Road, Londres, N1 9GB (Royaume-Uni), gérant de classe E.
3. M. Jean-Louis Schiltz, avocat, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 août 1964, demeurant professionnellement à 2, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe G pour une durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
4. Les mandats des gérants existant à la date du 17 décembre 2009 ont été reclassifiés à compter du 20 novembre 2009.

II. En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 17 décembre 2009 (sauf mention contraire), chaque mandat étant pour une durée indéterminée:

1. *Gérants de classe A:*

- James Davidson
- Egon Durban
- Charles Giancarlo
- Miles Flint
- Simon Patterson

2. *Gérants de classe B:*

- John Joseph Donahoe
- Robert Holmes Swan

3. *Gérants de classe C:*

- Ben Horowitz
- Marc Andreessen

4. *Gérants de classe D:*

- Alain Carrier
- Erik Levy

5. *Gérants de classe E:*

- Niklas Zennström
- Janus Friis Degenbol

6. *Gérant de classe F:*

- Joshua Silverman

7. *Gérants de classe G:*

- Jean-Louis Schiltz (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010)
- Norbert Becker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le jeudi 28 janvier 2010.

*Pour Springboard Group S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010020099/68.

(100014562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**ID Log 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.125.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 27 janvier 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
  4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 ave Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010020113/19.

(100015009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Hungaria Baukonzepte A.G., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Elrium Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 97.846.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ELRIUM HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.846, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 100 du 26 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une "société de participations financières - SOPARFI".

2. Modification de la dénomination de la société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit: "Il existe une société anonyme sous la dénomination de HUNGARIA BAUKONZEPTE A.G."

3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et gérer tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans la mesure où les lois et les réglementations en vigueur au Luxembourg le permettent et dans la mesure où cela ne déclenche et n'enfreint aucune condition de licence ou d'autorisation, la Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties, notamment aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières et mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

4. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 20.000,- (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) à EUR 51.000,- (cinquante et un mille euros) par la création, l'émission et la souscription de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, intégralement libérées par versement en espèces.

5. Introduction de cinq classes d'actions ordinaires (actions de classes A, B, C, D et E) et détermination des droits attachés à ces actions.

6. Conversion des cinq cent dix (510) actions ordinaires existantes en trois cent dix (310) actions ordinaires de classe A, cinquante (50) actions ordinaires de classe B, cinquante (50) actions ordinaires de classe C, cinquante (50) actions ordinaires de classe D et cinquante (50) actions ordinaires de classe E.

7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société qui se lira désormais comme suit:

" **3.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un mille euros (51.000 EUR) divisé en:

(i) trois cent dix (310) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe A");

(ii) cinquante (50) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe B");

(iii) cinquante (50) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe C");

(iv) cinquante (50) actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe D");

(v) cinquante (50) actions ordinaires de classe E d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe E");

chaque action détenant les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société.

**3.2.** Au cas où, et lorsque l'assemblée générale des actionnaires décide de distribuer un dividende, le montant total de ce dernier est distribué et affecté sur la base des droits attachés aux actions, conformément aux dispositions des statuts de la Société. Toutes les actions émises, à l'exception des actions de la dernière classe ("dernière" se rapportant à l'ordre alphabétique), confèrent à leur porteur une distribution cumulative annuelle de profits pour un montant égal à 0,50% de la valeur nominale qui en découle.

**3.3.** Chaque action de la dernière classe émise, selon l'ordre alphabétique, confère à son porteur l'intégralité du restant des bénéfices nets (le cas échéant), en ce inclus les bénéfices reportés (ci-après dénommés les "Bénéfices nets") mais divisés par le nombre d'actions émises de la dernière classe.

**3.4.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'/les actionnaire(s) de la Société délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

**3.5.** Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'actions entières de la Société, par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les actions émises dans cette ou ces classes. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'actions, de tels rachats et annulations seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe E).

**3.6.** En cas de rachat ou d'annulation d'une classe d'actions entière, le montant à payer aux actionnaires de la classe est égal au "Montant disponible". Le Montant disponible est défini comme étant le montant total des:

1. bénéfices nets de la Société
2. augmentés par le montant de toute prime librement distribuable et les autres réserves librement distribuables
3. et le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relatifs à la classe d'action ainsi annulée.

Le Montant disponible sera distribué aux porteurs de la classe d'actions concernée proportionnellement au nombre d'actions détenues dans une telle classe.

**3.7.** Dans le cas où le rachat et l'annulation des deux (ou plus) dernières classes d'actions émises a lieu le même jour, le paragraphe 3.6 ci-avant s'applique comme si le rachat et l'annulation des actions appartenant à ces classes concernent des actions de la dernière classe d'actions émises et le Montant disponible sera distribué à chaque actionnaire proportionnellement à la fraction du (i) montant nominal du capital social représenté par les actions qu'il détient dans les classes d'actions ainsi rachetées et annulées sur (ii) le montant nominal du capital social représenté par toutes les actions des classes ainsi rachetées et annulées.

Dans les limites permises par les lois et les réglementations luxembourgeoises, le Montant disponible est limité au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. La définition du Montant disponible ajoute les réserves librement distribuables à la distribution de ce Montant disponible. Par conséquent, les réserves librement disponibles peuvent être payées aux porteurs d'une classe d'action même si au départ elles ont fait l'objet d'une contribution de l'ensemble des classes."

8. Annulation, dans l'article 3 des statuts, des paragraphes relatifs au capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

9. Modification de l'exercice social de la société qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier et se clôturera le 31 décembre de chaque année et modification subséquente de l'article 7 des statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année."

L'exercice en cours qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2009, se terminera le 31 décembre 2009.

10. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la société et modification subséquente de l'article 8 des statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date à partir de 2010.

11. Remplacement de la version franco-anglaise actuelle des statuts par une version anglo-française; la langue anglaise faisant foi en cas de divergences.

12. Refonte complète des statuts de la société (voir projet en annexe);

13. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une "société de participations financières -SOPARFI".

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit: "Il existe une société anonyme sous la dénomination de HUNGARIA BAUKONZEPTE A.G.".

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et gérer tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans la mesure où les lois et les réglementations en vigueur au Luxembourg le permettent et dans la mesure où cela ne déclenche et n'enfreint aucune condition de licence ou d'autorisation, la Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties, notamment aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières et mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 20.000.- (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 51.000.- (cinquante et un mille euros), par l'émission de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 200 (deux cents) actions nouvelles, la société VALON S.A, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite la société VALON S.A., prénommée, représentée par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009; a déclaré souscrire aux deux cents (200) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 20.000.- (vingt mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide d'introduire cinq classes d'actions ordinaires (actions de classes A, B, C, D et E) et de convertir les cinq cent dix actions (510) actions ordinaires existantes en trois cent dix (310) actions ordinaires de classe A, cinquante (50) actions ordinaires de classe B, cinquante (50) actions ordinaires de classe C, cinquante (50) actions ordinaires de classe D et cinquante (50) actions ordinaires de classe E.

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **3.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un mille euros (51.000 EUR) divisé en:

(i) trois cent dix (310) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe A");

(ii) cinquante (50) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe B");

(iii) cinquante (50) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe C");

(iv) cinquante (50) actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe D");

(v) cinquante (50) actions ordinaires de classe E d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions de classe E");

chaque action détenant les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société.

**3.2.** Au cas où, et lorsque l'assemblée générale des actionnaires décide de distribuer un dividende, le montant total de ce dernier est distribué et affecté sur la base des droits attachés aux actions, conformément aux dispositions des statuts de la Société. Toutes les actions émises, à l'exception des actions de la dernière classe ("dernière" se rapportant à l'ordre alphabétique), confèrent à leur porteur une distribution cumulative annuelle de profits pour un montant égal à 0,50% de la valeur nominale qui en découle.

**3.3.** Chaque action de la dernière classe émise, selon l'ordre alphabétique, confère à son porteur l'intégralité du restant des bénéfices nets (le cas échéant), en ce inclus les bénéfices reportés (ci-après dénommés les "Bénéfices nets") mais divisés par le nombre d'actions émises de la dernière classe.

**3.4.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'/les actionnaire(s) de la Société délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

**3.5.** Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'actions entières de la Société, par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les actions émises dans cette ou ces classes. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'actions, de tels rachats et annulations seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe E).

**3.6.** En cas de rachat ou d'annulation d'une classe d'actions entière, le montant à payer aux actionnaires de la classe est égal au "Montant disponible". Le Montant disponible est défini comme étant le montant total des:

1. bénéfices nets de la Société
2. augmentés par le montant de toute prime librement distribuable et les autres réserves librement distribuables
3. et le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relatifs à la classe d'action ainsi annulée.

Le Montant disponible sera distribué aux porteurs de la classe d'actions concernée proportionnellement au nombre d'actions détenues dans une telle classe.

**3.7.** Dans le cas où le rachat et l'annulation des deux (ou plus) dernières classes d'actions émises a lieu le même jour, le paragraphe 3.6 ci-avant s'applique comme si le rachat et l'annulation des actions appartenant à ces classes concernent des actions de la dernière classe d'actions émises et le Montant disponible sera distribué à chaque actionnaire proportionnellement à la fraction du (i) montant nominal du capital social représenté par les actions qu'il détient dans les classes d'actions ainsi rachetées et annulées sur (ii) le montant nominal du capital social représenté par toutes les actions des classes ainsi rachetées et annulées.

Dans les limites permises par les lois et les réglementations luxembourgeoises, le Montant disponible est limité au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. La définition du Montant disponible ajoute les réserves librement distribuables à la distribution de ce Montant disponible. Par conséquent, les réserves librement disponibles peuvent être payées aux porteurs d'une classe d'action même si au départ elles ont fait l'objet d'une contribution de l'ensemble des classes."

*Septième résolution:*

L'assemblée décide d'annuler dans l'article 3 des statuts les paragraphes relatifs au capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

*Huitième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier et se clôturera le 31 décembre de chaque année et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année."

L'exercice en cours, qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2009, se terminera le 31 décembre 2009.

*Neuvième résolution:*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société et de modifier en conséquence l'article 8 des statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date à partir de 2010.

*Dixième résolution:*

L'assemblée décide de remplacer la version franco-anglaise actuelle des statuts par une version anglo-française, la langue anglaise faisant foi en cas de divergences.

*Onzième résolution:*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1.** There exists a company (société anonyme) under the name of Hungaria Baukonzepte A.G. (hereafter the "Company").

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

To the extent the laws and regulations applicable in Luxembourg allow it and to the extent it will neither trigger nor be in violation with any licensing or authorisation requirement, the Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies, in particular to group companies.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.**

3.1 The issued Company's share capital is set at fifty-one thousand euro (EUR 51,000) divided into:

(i) three hundred and ten (310) class A ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class A Shares");

(ii) Fifty (50) class B ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class B Shares"),

(iii) Fifty (50) class C ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class C Shares"),

(iv) Fifty (50) class D ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class D Shares"),

(v) Fifty (50) class E ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Class E Shares"),

each share with such rights and obligations as set out in the Articles.

3.2 As and when a dividend distribution is decided by the general meeting of shareholders, the total amount of dividend will be distributed and allocated in accordance to the rights attached to the shares pursuant to the Articles. All shares in issue, except the shares of the last class ("last" refers to the alphabetical order), will entitle the holder thereof to an annual cumulative allocation of profits in an amount of 0.50% of the nominal value thereof.

3.3 Each share of the last class in issue pursuant to the alphabetical order will entitle the holder thereof to all the remainder, if any, of the net profits, including profits carried forward (hereafter "Net Profits") divided by the number of the last class of shares in issue.

3.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.5 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of shares of the Company through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

3.6 In case of redemption and cancellation of one entire class of shares, the amount to be paid to the class shareholders equals the "Available Amount". The Available Amount is defined as the total amount of:

1. Net Profits of the Company

2. plus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

3. plus the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

The Available Amount will be distributed to the holders of the related class of shares pro rata their holding in such class.

3.7 In case of redemption and cancellation on the same day of the two (or more) last classes of shares in issue, the above paragraph 3.6 will be applicable as if the redemption and cancellation of the shares belonging to these classes were shares of the last class in issue and the Available Amount will be distributed to each shareholder pro rata the fraction of (i) the nominal amount of share capital represented by their share holding in the classes of shares being so redeemed and cancelled over (ii) the nominal amount of share capital represented by all the shares of the classes being so redeemed and cancelled.



To the extent permitted under Luxembourg laws and regulations, the Available Amount is limited to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders. The Available Amount definition adds the freely distributable reserves to such Available Amount for distribution. As a consequence, the freely distributable reserves may be paid to the holders of one class of shares although initially contributed by the shareholders of all classes.

**Art. 4.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The Company's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the Third Wednesday of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of net profits, subject to the Articles. The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

For the avoidance of doubt, at the time of the liquidation of the Company as a whole, the rules provided in these Articles for the allocation and or distribution of amounts applicable in the event of the redemptions or cancellation of class(es) of shares, will not apply.

**Art. 12.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### French version

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Hungaria Baukonzepte A.G.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et gérer tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans la mesure où les lois et les réglementations en vigueur au Luxembourg le permettent et dans la mesure où cela ne déclenche et n'enfreint aucune condition de licence ou d'autorisation, la Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties, notamment aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières et mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

### Art. 3.

3.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un mille euros (51.000 EUR) divisé en:

(i) trois cent dix (310) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe A");

(ii) cinquante (50) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe B");

(iii) cinquante (50) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe C");

(iv) cinquante (50) actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe D");

(v) cinquante (50) actions ordinaires de classe E d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe E");

chaque action détenant les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société.

3.2 Au cas où, et lorsque l'assemblée générale des actionnaires décide de distribuer un dividende, le montant total de ce dernier est distribué et affecté sur la base des droits attachés aux actions, conformément aux dispositions des statuts de la Société. Toutes les actions émises, à l'exception des actions de la dernière classe ("dernière" se rapportant à l'ordre alphabétique), confèrent à leur porteur une distribution cumulative annuelle de profits pour un montant égal à 0,50% de la valeur nominale qui en découle.

3.3 Chaque action de la dernière classe émise, selon l'ordre alphabétique, confère à son porteur l'intégralité du restant des bénéfices nets (le cas échéant), en ce inclus les bénéfices reportés (ci-après dénommés les "Bénéfices nets") mais divisés par le nombre d'actions émises de la dernière classe.

3.4 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'/les actionnaire(s) de la Société délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

3.5 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'actions entières de la Société, par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les actions émises dans cette ou ces classes. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'actions, de tels rachats et annulations seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe E).

3.6 En cas de rachat ou d'annulation d'une classe d'actions entière, le montant à payer aux actionnaires de la classe est égal au "Montant disponible". Le Montant disponible est défini comme étant le montant total des:

1. bénéfices nets de la Société
2. augmentés par le montant de toute prime librement distribuable et les autres réserves librement distribuables
3. et le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relatifs à la classe d'action ainsi annulée.

Le Montant disponible sera distribué aux porteurs de la classe d'actions concernée proportionnellement au nombre d'actions détenues dans une telle classe.

3.7 Dans le cas où le rachat et l'annulation des deux (ou plus) dernières classes d'actions émises a lieu le même jour, le paragraphe 3.6 ci-avant s'applique comme si le rachat et l'annulation des actions appartenant à ces classes concernent des actions de la dernière classe d'actions émises et le Montant disponible sera distribué à chaque actionnaire proportionnellement à la fraction du (i) montant nominal du capital social représenté par les actions qu'il détient dans les classes d'actions ainsi rachetées et annulées sur (ii) le montant nominal du capital social représenté par toutes les actions des classes ainsi rachetées et annulées.

Dans les limites permises par les lois et les réglementations luxembourgeoises, le Montant disponible est limité au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. La définition du Montant disponible ajoute les réserves librement distribuables à la distribution de ce Montant disponible. Par conséquent, les réserves librement disponibles peuvent être payées aux porteurs d'une classe d'action même si au départ elles ont fait l'objet d'une contribution de l'ensemble des classes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de Juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Pour éviter toute ambiguïté, au moment de la liquidation de la Société dans son ensemble, les règles prévues dans les présents Statuts concernant l'affectation et la distribution des montants applicables en cas de rachats ou d'annulation de la ou des classes d'actions, ne s'appliquent pas.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ELRIUM HOLDING S.A.", a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office at Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B number 97.846, incorporated by deed established on the 15<sup>th</sup> of December 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 100 of January 26<sup>th</sup>, 2009.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a "société de participations financières - SOPARFI".

2. Change of the Company's name and subsequent amendment of the first sentence of the Article 1 of the Articles of incorporation as follows: "There exists a public limited company (société anonyme) under the name of HUNGARIA BAUKONZEPTE A. G."

3. Amendment of the object of the company and subsequent amendment of the Article 2 of the company as follows:

**Art. 2.** "The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

To the extent the laws and regulations applicable in Luxembourg allow it and to the extent it will neither trigger nor be in violation with any licensing or authorisation requirement, the Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies, in particular to group companies.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes."

4. Increase of the share capital by EUR 20,000,- (twenty thousand euro) so as to raise it from EUR 31,000,- (thirty-one thousand euro) up to EUR 51,000,- (fifty-one thousand euro) by the creation, the issue and the subscription of 200 (two hundred) new shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred euro) each, to be entirely paid up by payment in cash.

5. Introduction of five classes of ordinary shares (classes A, B, C, D and E shares) and determination of the rights attached to such classes.

6. Conversion of the five hundred and ten (510) existing ordinary shares into three hundred and ten (310) ordinary class A shares, fifty (50) ordinary class B shares, fifty (50) ordinary class C shares, fifty (50) ordinary class D shares and fifty (50) ordinary class E shares.

7. Subsequent amendment of the Article 3 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

**" Art. 3.**

3.1 The issued Company's share capital is set at fifty one thousand euro (EUR 51,000) divided into:

(i) three hundred and ten (310) class A ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class A Shares");

(ii) Fifty (50) class B ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class B Shares"),

(iii) Fifty (50) class C ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class C Shares"),

(iv) Fifty (50) class D ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class D Shares"),

(v) Fifty (50) class E ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Class E Shares"),

each share with such rights and obligations as set out in the Articles.

3.2 As and when a dividend distribution is decided by the general meeting of shareholders, the total amount of dividend will be distributed and allocated in accordance to the rights attached to the shares pursuant to the Articles. All shares in issue, except the shares of the last class ("last" refers to the alphabetical order), will entitle the holder thereof to an annual cumulative allocation of profits in an amount of 0.50% of the nominal value thereof.

3.3 Each share of the last class in issue pursuant to the alphabetical order will entitle the holder thereof to all the remainder, if any, of the net profits, including profits carried forward (hereafter "Net Profits") divided by the number of the last class of shares in issue.

3.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.5 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of shares of the Company through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

3.6 In case of redemption and cancellation of one entire class of shares, the amount to be paid to the class shareholders equals the "Available Amount". The Available Amount is defined as the total amount of:

1. Net Profits of the Company

2. plus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

3. plus the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

The Available Amount will be distributed to the holders of the related class of shares pro rata their holding in such class.

3.7 In case of redemption and cancellation on the same day of the two (or more) last classes of shares in issue, the above paragraph 3.6 will be applicable as if the redemption and cancellation of the shares belonging to these classes concern shares of the last class in issue and the Available Amount will be distributed to each shareholder pro rata the fraction of (i) the nominal amount of share capital represented by their share holding in the classes of shares being so redeemed and cancelled over (ii) the nominal amount of share capital represented by all the shares of the classes being so redeemed and cancelled

To the extent permitted under Luxembourg laws and regulations, the Available Amount is limited to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders. The Available Amount definition adds the freely distributable reserves to such Available Amount for distribution. As a consequence, the freely distributable reserves may be paid to the holders of one class of shares although initially contributed by the shareholders of all classes.

8. Cancellation, in the Article 3 of the by-laws, of the paragraphs concerning the fallen due and not renewed authorized capital.

9. Change of the financial year of the company, which will run from 1<sup>st</sup> January to 31<sup>st</sup> December of each year, and accordingly amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year."

The current fiscal year which has begun on 1<sup>st</sup> April 2009, will end on 31<sup>st</sup> December 2009.

10. Change of the date of the annual general meeting of the company and accordingly amendment of Article 8 of the Articles of Association of the company, which will be read as follows:

" **Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of June at 10 AM. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day".

The annual general meeting will be held at this date as from the year 2010.

11. Replacement of the French English version of the Articles of Incorporation by an English French version. In case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

12. Completed updating of the by-laws (according to the attached draft).

13. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution:*

The extraordinary general meeting resolves to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a "société de participations financières - SOPARFI".

*Second resolution:*

The meeting decides to change the Company's name and to amend the first sentence of the Article 1 of the Articles of incorporation as follows:

"There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "HUNGARIA BAUKONZEPTE A.G."

*Third resolution:*

The meeting decides to amend Article 2 of the company as follows:

**Art. 2.** "The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

To the extent the laws and regulations applicable in Luxembourg allow it and to the extent it will neither trigger nor be in violation with any licensing or authorisation requirement, the Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies, in particular to group companies.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes."

*Fourth resolution:*

The meeting decides to increase the share capital by an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) to fifty-one thousand euros (EUR 51,000.-), by the issue of 200 (two hundred) new shares having a par value of EUR 100.-each.

The Extraordinary General Meeting of shareholders acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the existing shareholders have totally or partly waived their preferential subscription rights and resolves to accept to the subscription of the total two hundred (200) new shares, the following: the company VALON S.A., a "société anonyme", with registered office in L-1150 Luxembourg, 283 route d'Arlon.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the company VALON S.A., prementioned, here represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of a proxy given to her in Luxembourg, on December 29th, 2009, declares to subscribe to the two hundred (200) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 20.000.- (twenty thousand euro), as was certified to the undersigned notary.

*Fifth resolution:*

The meeting decides to introduce five classes of ordinary shares (classes A, B, C, D and E shares) and to determine the rights attached to such classes and to convert the five hundred and ten (510) existing ordinary shares into three hundred and ten (310) ordinary class A shares, fifty (50) ordinary class B shares, fifty (50) ordinary class C shares, fifty (50) ordinary class D shares and fifty (50) ordinary class E shares.

*Sixth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the Article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 3.**

3.1 The issued Company's share capital is set at fifty one thousand euro (EUR 51,000) divided into:

(i) three hundred and ten (310) class A ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class A Shares");

(ii) Fifty (50) class B ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class B Shares"),

(iii) Fifty (50) class C ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class C Shares"),

(iv) Fifty (50) class D ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class D Shares"),

(v) Fifty (50) class E ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Class E Shares"),

each share with such rights and obligations as set out in the Articles.

3.2 As and when a dividend distribution is decided by the general meeting of shareholders, the total amount of dividend will be distributed and allocated in accordance to the rights attached to the shares pursuant to the Articles. All shares in issue, except the shares of the last class ("last" refers to the alphabetical order), will entitle the holder thereof to an annual cumulative allocation of profits in an amount of 0.50% of the nominal value thereof.

3.3 Each share of the last class in issue pursuant to the alphabetical order will entitle the holder thereof to all the remainder, if any, of the net profits, including profits carried forward (hereafter "Net Profits") divided by the number of the last class of shares in issue.

3.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.5 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of shares of the Company through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

3.6 In case of redemption and cancellation of one entire class of shares, the amount to be paid to the class shareholders equals the "Available Amount". The Available Amount is defined as the total amount of:

1. Net Profits of the Company

2. plus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

3. plus the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

The Available Amount will be distributed to the holders of the related class of shares pro rata their holding in such class.

3.7 In case of redemption and cancellation on the same day of the two (or more) last classes of shares in issue, the above paragraph 3.6 will be applicable as if the redemption and cancellation of the shares belonging to these classes concern shares of the last class in issue and the Available Amount will be distributed to each shareholder pro rata the fraction of (i) the nominal amount of share capital represented by their share holding in the classes of shares being so redeemed and cancelled over (ii) the nominal amount of share capital represented by all the shares of the classes being so redeemed and cancelled.

To the extent permitted under Luxembourg laws and regulations, the Available Amount is limited to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders. The Available Amount definition adds the freely

distributable reserves to such Available Amount for distribution. As a consequence, the freely distributable reserves may be paid to the holders of one class of shares although initially contributed by the shareholders of all classes.

*Seventh resolution:*

The meeting decides to cancel in the Article 3 of the by-laws the paragraph concerning the fallen due and not renewed authorized capital.

*Eighth resolution:*

The meeting decides to change the financial year of the company, which will run from 1<sup>st</sup> January to 31<sup>st</sup> December of each year, and accordingly to amend Article 7 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year."

The current fiscal year which has begun on 1<sup>st</sup> April 2009, will end on 31<sup>st</sup> December 2009.

*Ninth resolution:*

The meeting decides to amend the date of the annual general meeting of the company and accordingly to amend the Article 8 of the Articles of Association of the company, which will be read as follows:

" **Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of June at 10 AM. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day".

The annual general meeting will be held at this date as from the year 2010.

*Tenth resolution:*

The meeting decides to replace the French English version of the Articles of Incorporation by an English French version. In case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

*Eleventh resolution:*

The meeting decides to update the by-laws as follows:

**Art. 1.** There exists a company (société anonyme) under the name of Hungaria Baukonzepte A.G. (hereafter the "Company").

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

To the extent the laws and regulations applicable in Luxembourg allow it and to the extent it will neither trigger nor be in violation with any licensing or authorisation requirement, the Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies, in particular to group companies.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.**

3.1 The issued Company's share capital is set at fifty one thousand euro (EUR 51,000) divided into:

(i) three hundred and ten (310) class A ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class A Shares");

(ii) Fifty (50) class B ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class B Shares"),

(iii) Fifty (50) class C ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class C Shares"),

(iv) Fifty (50) class D ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the "Class D Shares"),

(v) Fifty (50) class E ordinary shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Class E Shares"),

each share with such rights and obligations as set out in the Articles.



3.2 As and when a dividend distribution is decided by the general meeting of shareholders, the total amount of dividend will be distributed and allocated in accordance to the rights attached to the shares pursuant to the Articles. All shares in issue, except the shares of the last class ("last" refers to the alphabetical order), will entitle the holder thereof to an annual cumulative allocation of profits in an amount of 0.50% of the nominal value thereof.

3.3 Each share of the last class in issue pursuant to the alphabetical order will entitle the holder thereof to all the remainder, if any, of the net profits, including profits carried forward (hereafter "Net Profits") divided by the number of the last class of shares in issue.

3.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.5 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of shares of the Company through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

3.6 In case of redemption and cancellation of one entire class of shares, the amount to be paid to the class shareholders equals the "Available Amount". The Available Amount is defined as the total amount of:

1. Net Profits of the Company
2. plus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves
3. plus the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

The Available Amount will be distributed to the holders of the related class of shares pro rata their holding in such class.

3.7 In case of redemption and cancellation on the same day of the two (or more) last classes of shares in issue, the above paragraph 3.6 will be applicable as if the redemption and cancellation of the shares belonging to these classes were shares of the last class in issue and the Available Amount will be distributed to each shareholder pro rata the fraction of (i) the nominal amount of share capital represented by their share holding in the classes of shares being so redeemed and cancelled over (ii) the nominal amount of share capital represented by all the shares of the classes being so redeemed and cancelled.

To the extent permitted under Luxembourg laws and regulations, the Available Amount is limited to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders. The Available Amount definition adds the freely distributable reserves to such Available Amount for distribution. As a consequence, the freely distributable reserves may be paid to the holders of one class of shares although initially contributed by the shareholders of all classes.

**Art. 4.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The Company's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the Third Wednesday of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of net profits, subject to the Articles. The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

For the avoidance of doubt, at the time of the liquidation of the Company as a whole, the rules provided in these Articles for the allocation and or distribution of amounts applicable in the event of the redemptions or cancellation of class(es) of shares, will not apply.

**Art. 12.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### French version

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Hungaria Baukonzept A.G.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et gérer tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans la mesure où les lois et les réglementations en vigueur au Luxembourg le permettent et dans la mesure où cela ne déclenche et n'enfreint aucune condition de licence ou d'autorisation, la Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties, notamment aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières et mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.**

3.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante-et-un mille euros (51.000 EUR) divisé en:

(i) trois cent dix (310) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe A");

(ii) cinquante (50) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe B");

(iii) cinquante (50) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe C");

(iv) cinquante (50) actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe D");

(v) cinquante (50) actions ordinaires de classe E d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les "Actions de classe E");

chaque action détenant les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société.

3.2 Au cas où, et lorsque l'assemblée générale des actionnaires décide de distribuer un dividende, le montant total de ce dernier est distribué et affecté sur la base des droits attachés aux actions, conformément aux dispositions des statuts de la Société. Toutes les actions émises, à l'exception des actions de la dernière classe ("dernière" se rapportant à l'ordre alphabétique), confèrent à leur porteur une distribution cumulative annuelle de profits pour un montant égal à 0,50% de la valeur nominale qui en découle.

3.3 Chaque action de la dernière classe émise, selon l'ordre alphabétique, confère à son porteur l'intégralité du restant des bénéfices nets (le cas échéant), en ce inclus les bénéfices reportés (ci-après dénommés les "Bénéfices nets") mais divisés par le nombre d'actions émises de la dernière classe.

3.4 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'/les actionnaire(s) de la Société délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

3.5 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'actions entières de la Société, par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les actions émises dans cette ou ces classes. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'actions, de tels rachats et annulations seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe E).

3.6 En cas de rachat ou d'annulation d'une classe d'actions entière, le montant à payer aux actionnaires de la classe est égal au "Montant disponible". Le Montant disponible est défini comme étant le montant total des:

1. bénéfices nets de la Société
2. augmentés par le montant de toute prime librement distribuable et les autres réserves librement distribuables
3. et le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relatifs à la classe d'action ainsi annulée.

Le Montant disponible sera distribué aux porteurs de la classe d'actions concernée proportionnellement au nombre d'actions détenues dans une telle classe.

3.7 Dans le cas où le rachat et l'annulation des deux (ou plus) dernières classes d'actions émises a lieu le même jour, le paragraphe 3.6 ci-avant s'applique comme si le rachat et l'annulation des actions appartenant à ces classes concernent des actions de la dernière classe d'actions émises et le Montant disponible sera distribué à chaque actionnaire proportionnellement à la fraction du (i) montant nominal du capital social représenté par les actions qu'il détient dans les classes d'actions ainsi rachetées et annulées sur (ii) le montant nominal du capital social représenté par toutes les actions des classes ainsi rachetées et annulées.

Dans les limites permises par les lois et les réglementations luxembourgeoises, le Montant disponible est limité au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. La définition du Montant disponible ajoute les réserves librement distribuables à la distribution de ce Montant disponible. Par conséquent, les réserves librement disponibles peuvent être payées aux porteurs d'une classe d'action même si au départ elles ont fait l'objet d'une contribution de l'ensemble des classes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de Juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Pour éviter toute ambiguïté, au moment de la liquidation de la Société dans son ensemble, les règles prévues dans les présents Statuts concernant l'affectation et la distribution des montants applicables en cas de rachats ou d'annulation de la ou des classes d'actions, ne s'appliquent pas.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2010/147. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/10.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019154/941.

(100013619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.332.925,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December,  
Before Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg,

**THERE APPEARED**

Mars Holdco 1 S.à r.l. having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, represented hereby by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares to be the sole shareholder of Mars Propco 37 S.à r.l., having its registered office in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 24th, 2006 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 103 of February 2nd, 2007.

The articles of the Company were last amended on December 27th, 2007 by deed of the undersigned notary and published in the Memorial on March 6th, 2008, number 564.

The sole shareholder requests the undersigned notary to record the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend the Company's current financial year so that it will henceforth start on the January 1st and end on December 31st, with the exception of the current financial year which started on January 31st, 2009 will end on December 31st, 2009.

The sole shareholder resolves to amend Article 11 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year shall commence on January 1st and end on December 31st of the same year."

There being no further items on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of the amendment of Article 11 of the Articles of Association shall be borne by the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are worded in English and followed by a French translation.

In case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day as herein before mentioned.

The document having been read to the appearing person who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the Notary, the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg,

**A COMPARU**

Mars Holdco 1 S.à.r.l. ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Laquelle comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée, Mars Propco 37 S.à.r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2006 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 103 au 2 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2007, et publiés au Mémorial sous le numéro 564 le 6 mars 2008.

L'associé unique prie le notaire instrumentant de prendre acte de la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 31 janvier 2009, se terminera le 31 décembre 2009.

L'associé unique décide de modifier l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

«**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, en raison du changement de l'Article 11 des Statuts de la Société seront à la charge de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en Anglais et suivi d'une traduction en Français.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date énoncée en date des présentes.

Et après lecture à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2009. Relation: LAC/2010/1062. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Releveur (signé): C. FRISING.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019178/76.

(100013691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**OI-Newco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.688.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as a special attorney of the Board of Directors of the company OI-NEWCO 1 S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 4<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1796 of September 17<sup>th</sup>, 2009, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 147.688 (the "Company"),

by virtue of the powers conferred on her by the resolutions of the Board of Directors adopted on December 18<sup>th</sup>, 2009.

The extract of this meetings having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in her afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of OI-NEWCO 1 S.A., is fixed at fifteen million euro (EUR 15,000,000) divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

II. The issued share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

III. Article 5, paragraphs 5.4. and 5.5. reads as follows:

" 5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the 17<sup>th</sup> of September 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.1. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action."

IV. By the decisions adopted on December 18<sup>th</sup>, 2009, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of two hundred forty-eight thousand eight hundred and thirty euro (EUR 248,830) so as to raise the capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to two hundred seventy-nine thousand eight hundred and thirty euro (EUR 279,830) by the creation and the issue of twenty-four thousand eight hundred and eighty-three (24,883) new shares, with a par value of ten euro (EUR 10) each, and to accept the subscription to the new shares.

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received, an amount of one million forty-three thousand eight hundred and sixty euro (EUR 1,043,860) as subscription money for the duly subscribed new shares plus a share premium of seven hundred and ninety-five thousand thirty euro (EUR 795,030).

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 5.1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

" 5.1. The corporate capital of the Company is set at two hundred seventy-nine thousand eight hundred and thirty euro (EUR 279,830) represented by twenty-seven thousand nine hundred and eighty -three (27,983) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand nine hundred euro (EUR 2,900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société OI-NEWCO 1 S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 4 août 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1796 du 17 septembre 2009, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 147.688 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration adoptées en date du 18 décembre 2009.

L'extrait du procès-verbal en question paraphé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de OI-NEWCO 1 S.A., est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-), représenté par un million cinq cent mille (1500.000) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III. L'article 5, alinéas 5.4 et 5.5 a la teneur suivante:

" 5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 17 septembre 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.2. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue."

IV. Par résolutions adoptées le 18 décembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de deux cent quarante-huit mille huit cent trente euros (EUR 248.830,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), à deux cent soixante-dix mille huit cent trente euros (EUR 279.830,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois (24.883) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et d'accepter la souscription des nouvelles actions.

V. La preuve que la Société a reçu le montant d'un million quarante-trois mille huit cent soixante euros (EUR 1.043.860,-) en paiement de la souscription des actions nouvelles a été apportée au notaire soussigné plus une prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt-quinze mille trente euros (EUR 795.030,-).

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, paragraphe 5.1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente euros (EUR 279.830,-), représenté par vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois (27.983) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bemtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57560. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019142/120.

(100013307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.